

N° de carte :

Inscription faite par :

Formulaire d'inscription **COLLECTIVITE**

TYPE D'ÉTABLISSEMENT

- École Collège Lycée Enseignement supérieur Hôpitaux Maisons de retraite
 Prisons, Centre de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse Centres sociaux
 Centres de loisirs Services de la petite enfance Service de l'emploi
 Etablissements médico-sociaux Musées, Centre d'art Archives
 Conservatoire ou école de musique Cinéma Théâtre
 Salle de spectacle ou troupe de spectacle vivant Librairie Autres :

COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité * :

Adresse de la collectivité * :

Code Postal * : Commune * :

Téléphone ** :

Courriel ** :

EMPRUNTEUR

Nom * : Prénom * :

Téléphone fixe/portable * :

Courriel * :

J'accepte que mon courriel soit utilisé pour l'envoi d'informations sur mon compte lecteur: mise à disposition de documents réservés, indication de la date de retour des documents, avis de retard des documents empruntés, et envoi d'informations sur les services et les animations du réseau.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de courriel, merci de ne pas renseigner ce champ. Dans ce cas, vous ne pourrez pas accéder aux ressources numériques, ni aux informations sur votre compte lecteur.

* Le renseignement de ces champs est obligatoire.

** Le renseignement de l'un des champs est nécessaire à la gestion de votre compte lecteur.

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du réseau « Les Balises » et des règlements de chacune des bibliothèques du réseau. Par la présente, je m'engage à les respecter.

La collectivité est responsable des documents empruntés. En cas de documents perdus ou détériorés, la collectivité est tenue de les remplacer selon les modalités de la bibliothèque propriétaire du document.

EMPRUNTEUR

Fait à _____ le __ / __ / ____

Signature de l'emprunteur précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :

VALIDATION DE L'ABONNEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ RESPONSABLE

L'abonnement souscrit par votre collectivité doit être validé par son représentant.

Nom et prénom du représentant légal :

Fonction :

S'engage à respecter les conditions réglementaires d'emprunts décrits dans les règlements intérieurs du réseau « Les Balises ».

Fait à _____ le __ / __ / ____

Cachet de la collectivité et Signature, précédés de la mention « **Lu et approuvé** » :

Les données collectées sont utilisées par les services de la CUD, pour son réseau de bibliothèques « Les Balises », afin d'assurer ses missions d'accès à la documentation (notamment les inscriptions, prêts, réservations), sa gestion interne (amélioration du service, statistiques, gestion des contentieux) et ses relations avec les inscrits. Les données ne peuvent être transmises qu'aux communes membres du réseau.

Ces données sont conservées pendant la durée d'utilisation du service et détruites dans un délai d'un an à compter de la date de fin du prêt précédent. Elles peuvent être conservées au-delà de ce délai pour les besoins d'un contentieux.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement. Ces droits peuvent être exercés en envoyant un courrier à : Communauté Urbaine de Dunkerque – à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO) – Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 DUNKERQUE Cedex 1

CARTE COLLECTIVITÉ

Cette carte s'adresse à toute structure ayant besoin de ressources dans un cadre professionnel, collectif, ou associatif.



Comment vous inscrire ?

Remplissez le formulaire d'inscription, disponible en ligne, et rapprochez-vous d'une des bibliothèques du réseau pour finaliser votre inscription.

La collectivité désigne un responsable de la carte et justifie la qualité de celui-ci au sein de la collectivité. L'abonnement est valide après signature de la collectivité (signature du responsable légal et cachet de la collectivité)

La carte collectivité est gratuite et valable un an sans condition de résidence.



Que permet la carte collectivité ?

- Emprunter jusqu'à 100 documents dans toutes les bibliothèques du réseau, pendant 90 jours, renouvelables une fois
- Réserver jusqu'à 25 documents

L'emprunt de livres, revues, jeux de sociétés (limités à 10), livres audio, et œuvres d'art (limitées à 20) est possible.



Responsabilité

La collectivité est responsable des documents empruntés. En cas de documents perdus ou détériorés, la collectivité est tenue de les remplacer selon les modalités de la bibliothèque propriétaire du document.

La collectivité s'engage à respecter le règlement intérieur du réseau « Les Balises » et des différentes bibliothèques.

Elle s'engage à signaler dans les meilleurs délais tout changement d'adresse, de direction, la perte ou le vol de la carte d'adhérent, toute information utile.

Nous vous invitons à prendre contact avec la bibliothèque de votre choix pour tous renseignements complémentaires.